Organisation internationale du Travail

Bonnes pratiques et leçons apprises sur l'élimination du travail des enfants en CÔTE D'IVOIRE

Expériences des projets CEDEAO

Service des Principes et droits fondamentaux au Travail (FUNDAMENTALS)

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Bonnes pratiques et leçons apprises sur l'élimination du travail des enfants en CÔTE D'IVOIRE

Expériences des projets CEDEAO

Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Service des Principes et droits fondamentaux au Travail (FUNDAMENTALS)
Organisation internationale du Travail (OIT)

Copyright © Organisation internationale du Travail 2015
Première édition 2015

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

OIT-IPEC

Bonnes pratiques et leçons apprises sur l'élimination du travail des enfants en Côte d'Ivoire – Expériences des projets CEDEAO / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - Genève: OIT, 2015.

ISBN: 978-92-2-229275-2 (Print); 978-92-2-229276-9 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

travail des enfants / scolarité / dialogue social / évaluation de projet / rôle de l'OIT / CEDEAO / Côte d'Ivoire - 13.01.2

Données de catalogage du BIT

REMERCIEMENTS

Cette publication a été élaborée par Kouame Clement pour l'OIT-IPEC et coordonnée par Hyacinthe SIGUI Mokié du Bureau de l'OIT-IPEC en Côte d'Ivoire et Alexandre Soho du bureau de l'OIT-IPEC à Genève.

Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of labour)* (Projets RAF/09/51/USA et RAF/10/53/USA – ECOWAS I et ECOWAS II).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plateformes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en contactant ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information visitez notre site web: www.ilo.org/publns ou contactez ilopubs@ilo.org.

Visitez notre site web: www.ilo.org/ipec

Copyright des photographies @ OIT/Bureau de la Côte d'Ivoire
Disponible uniquement en version PDF
Photocomposition par le bureau de l'OIT-IPEC à Genève

Sommaire

Pages

Acronymes v

1. Contexte et justification 1

2. Objectifs de la mission 5

2.1. Objectif général 5

2.2. Objectifs spécifiques 5

3. Méthodologie 7

4. Présentation de bonnes pratiques 9

4.1. Mobilisation sociale 9

4.1.1. L'action des journalistes de Côte d'Ivoire dans la lutte contre le travail des enfants à travers la création du prix BIT-RICAE pour La lutte contre le travail des enfants/le prix du «meilleur ami des enfants» 9

4.1.1.1. Description de la pratique 9

4.1.1.2. Comment la pratique a été exécutée 10

4.1.1.3. Résultats 11

4.1.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés 11

4.1.2. Un chœur pour l'abolition du travail des enfants 11

4.1.2.1. Description de la pratique 11

4.1.2.2. Comment la pratique a été exécutée 12

4.1.2.3. Résultats 12

4.1.2.4. Leçons apprises et enseignements tirés 14

4.1.2.5. Suggestions pour la reconduite 15

4.1.3. La cohésion sociale comme facteur d'éradication du travail des enfants 15

4.1.3.1. Description de la pratique 15

4.1.3.2. Comment la pratique a été exécutée 15

4.1.3.3. Résultats 17

4.1.3.4. Leçons apprises et enseignements tirés 17

4.2. Dialogue social 18

4.2.1. Le dialogue social entre employeurs et syndicats de métayers comme facteur pour l'abolition du travail des enfants 18

4.2.1.1. Description de la pratique 18

4.2.1.2. Comment la pratique a été exécutée 19
4.2.1.3. Résultats 19
4.2.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés 20
4.3. Appui aux enfants 20
4.3.1. Alphabétisation et apprentissage de métiers en alternance 20
4.3.1.1. Description de la pratique 20
4.3.1.2. Comment la pratique a été exécutée 21
4.3.1.3. Résultats 22
4.3.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés 22
4.3.1.5. Suggestions pour la reconduite de la pratique 23
4.4. Appui aux familles 23
4.4.1. La mise en place de groupements de femmes pour le développement communautaire en vue de l'abolition du travail des enfants 23
4.4.1.1. Description de la pratique 23
4.4.1.2. Comment la pratique a été exécutée 24
4.4.1.3. Résultats 25
4.4.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés 25
4.4.1.5. Suggestions pour la reconduite 25
4.5. Renforcement des capacités 26
4.5.1. Intégration de la thématique de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le module éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté (EDHC) 26
4.5.1.1. Description de la pratique 26
4.5.1.2. Comment la pratique a été exécutée 27
4.5.1.3. Résultats 28
4.5.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés 29
4.5.1.5. Suggestions pour la reconduite de la pratique 29
4.6. Les pairs formateurs, un vivier pour le renforcement des capacités 29
4.6.1. Description de la pratique 29
4.6.2. Comment la pratique a été exécutée 30
4.6.3. Résultats 30
4.6.4. Leçons apprises et enseignements tirés 30
5. Leçons apprises 33
Recommandations 37

Acronymes

BIT	Bureau International du Travail
CDE	Convention des Nations Unies relative aux Droits des Enfants
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CIM	Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants
CNS	Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants
DLTE	Direction de la lutte contre le travail des enfants
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
OIT	Organisation Internationale du Travail
RICAE	Réseau ivoirien des communicateurs amis des enfants
SOSTECI	Système de Suivi et d'Observation du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
UCW	Programme «Comprendre le travail des enfants»
UGTCI	Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. Contexte et justification

L'objectif du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est d'éliminer progressivement le travail des enfants, particulièrement ses pires formes. La volonté et l'engagement politiques des gouvernements à résoudre le travail des enfants – en collaboration avec les organisations patronales et ouvrières, les organisations non-gouvernementales et autres partenaires sociaux appropriés – constituent la base de l'action de l'IPEC. L'aide de l'IPEC au niveau national est basée sur une stratégie graduelle, multisectorielle qui comprend le renforcement des capacités nationales pour résoudre ce problème, l'harmonisation de la législation, l'amélioration de la base de connaissance, la sensibilisation sur les conséquences néfastes du travail des enfants, la promotion de la mobilisation sociale contre le travail des enfants et la mise en œuvre de programmes démonstratifs d'action directs (PA) destinés à empêcher les enfants de s'engager dans le travail des enfants, à retirer les travailleurs mineurs du travail dangereux et à leur offrir ainsi qu'à leurs familles des alternatives appropriées.

Au fil des années, la stratégie opérationnelle de l'IPEC a porté sur le soutien aux mandants et partenaires nationaux et locaux à travers leurs projets et activités. Ce soutien a dans la mesure du possible été offert dans le contexte des cadres nationaux, des institutions et des processus qui ont facilité le renforcement des capacités et la mobilisation de nouvelles actions. Il a insisté sur une approche globale, en établissant des liens entre l'action et les partenaires dans les secteurs et domaines d'activité pertinents du travail des enfants. Lorsque cela s'est avéré possible, un cadre national ou des programmes nationaux spécifiques ont suscité cet intérêt.

La stratégie de l'IPEC, définie conformément aux programmes nationaux sur le travail décent en Afrique, montre que l'IPEC travaillera avec tous les pays et les organismes sous régionaux et régionaux en vue de l'élimination du travail des enfants, en fonction d'un avantage comparatif et de la disponibilité des ressources. Pour ce faire, des efforts seront faits afin de renforcer la capacité pour un soutien en amont dans la région. L'objectif est de rééquilibrer l'appui de l'IPEC en faveur des activités en amont (notamment les conseils en matière de politique, de défense, de développement et de partage des connaissances, et de renforcement des capacités), avec des actions directes en insistant sur l'élaboration de mécanismes qui assurent l'intégration dans le travail des institutions mandatées.

La CEDEAO qui comprend 15 États membres de l'Afrique de l'Ouest, travaille depuis 2008 sur cette problématique, en particulier par l'adoption d'un plan régional et un plan d'action stratégique. Pour l'IPEC, le renforcement des capacités des organisations engagées telles que la CEDEAO, est essentiel pour avoir des structures durables (ex. l'Afrique) en

matière de travail et de traite des enfants. Cela comprend la collaboration avec la CEDEAO dans l'élaboration des politiques, le suivi, l'examen par les pairs, le partage d'informations et le renforcement des capacités des États membres. Il convient également de noter que ceci est un exemple de travail potentiellement utile avec les institutions régionales et sous régionales en Afrique qui implique la mise en place de mécanismes de suivi de la politique (par exemple grâce à des systèmes d'examen par les pairs), liée aux politiques et protocoles régionaux/sous régionaux, au renforcement des capacités (formation, diffusion des bonnes pratiques, etc.) et au partage des informations (sites web, listes des e-mail, communautés de pratiques, etc.)

L'élimination du travail des enfants est une tâche importante qui doit impliquer tous les acteurs tant au niveau national qu'au niveau local. En ce sens, les projets CEDEAO[1] ont été élaborés en ayant à l'esprit la possibilité d'opérer en Afrique de l'Ouest en soutenant une organisation gouvernementale africaine sous régionale, la CEDEAO. Un défi majeur des projets est d'être en amont dans la réalisation et l'apprentissage, dans les actions directes au niveau local et dans les résultats au niveau national (c.-à-d. les changements dans l'environnement institutionnel, le niveau de la politique, etc.)

Les deux projets articulent donc une approche différente en termes de développement des capacités des circonscriptions des pays africains.

Les projets CEDEAO cherchent à contribuer aux initiatives nationales et sous régionales en vue de combattre les pires formes du travail des enfants en Afrique de l'Ouest. Ils ont deux principaux volets: le premier s'appuie sur le soutien des efforts nationaux pour éliminer les pires formes de travail des enfants dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest identifiés comme pays noyaux; le second vise à accroitre la capacité de la CEDEAO à soutenir ses pays membres dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants en augmentant les outils et les mécanismes disponibles à la CEDEAO et en améliorant la coopération sous régionale et le partage de la connaissance sur l'élimination des pires formes du travail des enfants dans les quinze États membres de la CEDEAO.

Les projets utiliseront les modèles développés ou augmentés par la composante un pour fournir des exemples de travail d'intervention à la CEDEAO. En liant les deux composantes communes, les projets cherchent à accroitre leur impact et en recensant les bonnes pratiques dans les trois pays noyaux et en les partageant au niveau sous régional à travers la CEDEAO, les projets cherchent à accélérer l'élimination des pires formes de travail des enfants.

[1] Les projets CEDEAO (Phase I et II), intitulés «Projets pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et le renforcement de la coopération sous-régionale», sont connus comme projet ECOWAS I (Phase I) et ECOWAS II (Phase II).

Les projets mettront en application l'action directe pour éliminer les pires formes du travail des enfants en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria et au Bénin avec un accent particulier sur l'augmentation de modèles déjà prouvés et sur le développement d'interventions modèles innovatrices et nouvelles pour résoudre les principales causes du travail des enfants et combler les lacunes selon les besoins, adaptées à l'élimination de certaines des pires formes énumérées à article 3(a) de la convention n° 182 de l'OIT «toutes les formes d'esclavage ou de pratiques semblables à l'esclavage telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail obligatoire ou forcé, y compris le recrutement obligatoire ou forcé des enfants pour usage dans les conflits armés».

Pour atteindre leur objectif global de contribution à l'élimination des pires formes du travail des enfants dans la sous-région, les projets ont adopté huit stratégies clés qui orientent leurs investissements.

1. Appuyer la finalisation et l'exécution des plans d'action nationaux (PAN).
2. Renforcement de la capacité technique et institutionnelle.
3. Renforcement des lois, des règlementations et de leur application.
4. Améliorer la disponibilité et la gestion des informations sur le travail des enfants.
5. Recommandation, sensibilisation et mobilisation pour soutenir le changement.
6. Renforcement de l'éducation, de la formation professionnelle et des compétences.
7. Autres actions en faveur des enfants et des familles.
8. Approfondir la compréhension de la prévalence et des caractéristiques des enfants travaillant dans des «conditions similaires à l'esclavage» et la meilleure façon de combattre cette situation.

En Côte d'Ivoire, les projets CEDEAO ont été réalisés à travers plusieurs programmes d'action dans les domaines de la prévention, du retrait et de la réinsertion des enfants victimes et ou à risque, d'appui aux familles vulnérables et de renforcement des capacités des acteurs de lutte contre le travail des enfants.

Ces différents programmes d'actions ont été mis en œuvre en synergie avec le Gouvernement, les partenaires sociaux, les collectivités décentralisées et les organisations non gouvernementales.

Après quatre années d'exécution, Il est donc important de procéder à la documentation des bonnes pratiques, des leçons apprises ainsi que des enseignements tirés par le projet. C'est dans ce cadre que le projet CEDEAO en Côte d'Ivoire a réalisé cette documentation de bonnes pratiques susceptibles d'être partagées et dupliquées au niveau sous régional.

Le présent rapport présente les objectifs et la démarche méthodologique de ce processus de documentation des bonnes pratiques, ensuite des bonnes pratiques validées par l'atelier national et enfin la description, les leçons apprises et les enseignements tirés des pratiques.

2. Objectifs de la mission

2.1. Objectif général

La documentation des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements des projets CEDEAP doit permettre de disposer d'un recueil de bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest.

2.2. Objectifs spécifiques

- Identifier les bonnes pratiques dans le cadre des programmes d'actions visant au retrait et à la réinsertion éducatives et économiques des enfants victimes dans les domaines de la mobilisation sociale, du dialogue social, de l'appui aux familles et des enfants exposés ou victimes des pires formes de travail des enfants.
- Identifier les leçons apprises et enseignements tirés du projet CEDEAO.
- Disposer d'une photothèque des activités menées par les agences d'exécution et le management.

3. Méthodologie

La documentation s'est appuyée sur la démarche méthodologique suivante:

- ***La revue documentaire*** *a* consisté à compiler et à analyser les documents disponibles sur le projet. Il s'agit de documents du projet; des programmes d'action, rapports d'avancement techniques, outils et autres produits issus des programmes d'action, compte -rendu d'ateliers et de réunions techniques, etc.
- ***Les entretiens individuels ont été réalisés*** avec les agences d'exécution lors de la collecte de données relative aux bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés des projets. Il s'est agi des équipes du projet et des agences d'exécution impliquées dans la mise en œuvre du projet. Les échanges avec les différents acteurs concernés par les projets, ont permis d'identifier et de recenser les bonnes pratiques, les leçons apprises et les enseignements tirés des projets.
- ***La visite des sites*** a permis d'observer directement et de façon objective les résultats des activités réalisées sur le terrain. Elle a aussi permis de rencontrer les structures et communautés bénéficiaires et de recueillir leurs avis sur le projet et les résultats obtenus.
- L'atelier national de validations des bonnes pratiques par les parties prenantes du projet. Il a permis de présenter aux différentes parties prenantes les pratiques identifiées avec le concourt des agences d'exécution au cours des visites de sites et des entretiens. La première version du recueil de bonnes pratiques proposé à l'atelier a été revu et enrichi par les différents participants. Cet exercice a permis de sélectionner sept (7) pratiques en tenant compte des critères d'évaluation des bonnes pratiques, des leçons apprises et des enseignements tirés des interventions du projet.

4. Présentation de bonnes pratiques

Les pratiques retenues sont présentées selon cinq thématiques:

- Mobilisation sociale
- Dialogue social
- Appui aux enfants
- Appui aux familles
- Renforcement des capacités

Chaque bonne pratique est documentée dans ce rapport, en tenant compte du contexte, des principales étapes, des réalisations, des défis, de la durabilité et des leçons apprises.

4.1. Mobilisation sociale

4.1.1. L'action des journalistes de Côte d'Ivoire dans la lutte contre le travail des enfants à travers la création du prix BIT-RICAE pour la lutte contre le travail des enfants/le prix du «meilleur ami des enfants»

4.1.1.1. Description de la pratique

Les média notamment la presse écrite et audiovisuelle sont le canal par excellence de diffusion des messages et informations sur le travail des enfants qui permettent d'atteindre un public divers et varié. Le paysage médiatique ivoirien est composé d'une cinquantaine de périodiques paraissant régulièrement, de deux chaînes de télévision et d'une cinquantaine de radios.

L'on constate malheureusement la rareté des parutions d'articles sur le travail des enfants dans les Média ivoiriens. Selon les chiffres du Réseau Ivoirien des Communicateurs et Amis des enfants (RICAE) sur 1010 articles traitant des enfants dans 12 quotidiens ivoiriens en 2010, soit 84 articles pour chaque quotidien, 7 articles sont consacrés par mois au thème de l'enfant. Seulement 2 ont trait au travail des enfants.

En vue d'accroître la couverture médiatique des activités liées à la traite et au travail des enfants, le BIT en partenariat avec le Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants et l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire, a organisé un atelier de renforcement des capacités des journalistes en 2012.

L'une des recommandations de l'atelier a été la création d'un prix du meilleur Journaliste qui se sera distingué par ses productions et du meilleur organe de presse qui aura diffusé le plus de productions sur la question du travail des enfants pendant l'année en cours. Ce prix a pour but d'accroître le nombre de production journaliste sur cette problématique. La première édition a eu lieu en décembre 2012. L'évènement a été réédité en 2013.

4.1.1.2. Comment la pratique a été exécutée

1. Organisation d'un atelier de formation à l'endroit des journalistes membres du RICAE du 06 au 8 juin 2012. Création d'un prix sectoriel EBONY dédié à la lutte contre le travail des enfants.

2. Cérémonie de lancement du prix sectoriel EBONY en présence des dirigeants de l'UNJCI, du BIT et du RICAE à l'occasion de laquelle il a été rappelé les critères de sélection des articles.

3. Désignation du meilleur journaliste et remise des dons au cours de la soirée des Ebony organisée par l'UNJCI. Les journalistes primés ont reçu une enveloppe de 200 000 FCFA, un ordinateur, un trophée et un diplôme d'honneur.

Critères de sélection des articles

La meilleure rédaction sera celle qui aura publié le plus de papiers sur les pires formes de travail des enfants avec 30 per cent de grands genres. La sélection du journaliste ayant produit le meilleur article sur le travail des enfants se fait après analyse des articles présélectionnés par le RICAE et soumis au jury du prix Ebony. Ci-dessous un exemple de fiche de grille de lecture.

Organe de presse

ARTICLES / CRITERES	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Articles 5	Article 6
Genre						
***Pertinence des sujets**						
***Diversité des sources**						
***La qualité des questions**						
***Originalité**						
***Participation des enfants**						
Nom du journaliste						

*** Ces critères seront notés sur une échelle de 1 à 5.**

4.1.1.3. Résultats

- Après la formation des journalistes et le lancement du prix Ebony, on assiste à un accroissement du nombre d'articles de presse. De deux articles par organe publiés par mois en 2010, l'on dénombre une cinquantaine d'articles par mois entre 2012 et 2013[2].
- La diversification des genres. Les journalistes ne se contentent plus de faire le compte rendu des activités des ONG, ils produisent des enquêtes et des reportages. Ceci dénote leur intérêt pour le sujet.
- Les journalistes prennent l'initiative de la formation de leurs pairs.

Remise du prix EBONY du meilleur journaliste sur le travail des enfants

4.1.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés

- La valorisation et la reconnaissance de leurs talents par l'organisation internationale du travail, suscite l'engouement des hommes de média pour les questions liées au travail des enfants.
- L'importance des dons (matériel informatique, enveloppe de 200.000 FCFA) est une source de motivation.
- La diffusion dans les médias locaux et internationaux du prix Ebony contribue à la notoriété du journaliste tant au sein de la corporation qu'auprès des autorités et de la population.

4.1.2. Un chœur pour l'abolition du travail des enfants

4.1.2.1. Description de la pratique

Le Programme IPEC a lancé une initiative mondiale «La musique contre le travail des enfants» (octobre 2013-décembre 2014) qui permet d'associer le programme IPEC de l'OIT à de célèbres chefs d'orchestre, et des organismes d'enseignement de la musique. C'est dans

[2] Ces données collectées auprès de 12 organes de presse. Chiffres RICAE.

ce cadre que le projet BIT/IPEC a apporté son appui au projet un *Chœur pour l'abolition du travail des enfants en côte d'Ivoire*.

Ce programme est l'initiative d'une association d'artistes dénommé *Petit Kouakou* dont l'objectif est de fédérer les Artistes et le public autour de ce combat.

Objectifs du programme

- Mettre la question du travail des enfants au cœur de l'opinion pour une prise de conscience collective afin d'amorcer son éradication.- Faire une communication de masse (télévision, radios, presse nationale et affichage panneaux routiers) sur la question du travail des enfants.

4.1.2.2. Comment la pratique a été exécutée

Un chœur pour l'abolition du travail des enfants s'est déroulé en 3 phases:

1. Un atelier de formation à l'attention des Artistes de Côte d'Ivoire sanctionné par la signature d'une Charte pour l'abolition du travail des enfants les engageant à s'impliquer davantage pour la cause.

2. La réalisation et la promotion d'un single (chanson), hymne à l'abolition du travail des enfants interprété par les Artistes signataires de la Charte.

3. L'organisation de concerts-campagnes de sensibilisations dans les zones sensibles.

Mme Thomas, la Directrice des Droits Fondamentaux au Travail, a présidé au lancement du vidéo clip «Mon enfant»

4.1.2.3. Résultats

Signature d'une charte pour l'abolition du travail des enfants

Le projet un chœur pour l'abolition du travail des enfants en côte d'ivoire a réussi à mobiliser autour de la question une vingtaine d'artistes musiciens, d'écrivains et acteurs qui

ont signé un contrat dans lequel ils s'engagent de manière bénévole à soutenir le projet d'éradication du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Les hommes de culture ont bénéficié pour la première fois d'une formation, assurée par le BIT. A l'issue de la formation, ils ont pris la décision de signer une charte qui témoigne de leur volonté de s'impliquer dans la lutte contre le phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Par cet acte, les artistes et musiciens de Côte d'Ivoire décident:

- de s'investir dans la préservation des droits fondamentaux de l'enfant;
- de créer les conditions nécessaires à la préservation du respect des obligations nées de la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum et de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants ainsi que l'arrêté du ministère du Travail de janvier 2012 portant détermination de la liste des travaux dangereux;
- favoriser l'émancipation physique, sociale et intellectuelle des enfants vivants en Côte d'Ivoire sans distinction de l'ethnie, de la religion, de la race et du sexe;
- unir leurs forces pour participer à l'éradication des pires formes du travail des enfants, à être des fervents défenseurs de la cause des enfants sur tout le territoire ivoirien et partout où le besoin se fera sentir.

L'actrice, productrice et réalisatrice de la célèbre série «Ma famille», Akissi Delta, signe son contrat qui marque son engagement dans le programme «Un chœur pour l'abolition du travail des enfants»

Signature de la charte pour l'abolition du travail des enfants. Les artistes ivoiriens et le BIT: une vision commune

Enregistrement d'un CD et d'un clip vidéo diffusé sur les chaînes de télévision nationale (RTI 1 et 2)

L'engagement des artistes s'est aussi traduit par la production d'un hymne pour l'abolition du travail des enfants intitulé «Mon enfant[3]». Un clip vidéo du single a été réalisé et diffusé sur les chaînes nationales notamment RTI 1 et 2.

Image du clip vidéo du single «Mon enfant»

4.1.2.4. Leçons apprises et enseignements tirés

Ces exemples de bonnes pratiques dans le domaine culturel sont inédits en côte d'ivoire. Les acteurs et artistes ont manifesté un engagement certain pour la lutte contre le travail des enfants à travers la signature d'une charte et l'association de leur image et leur talent à la lutte contre le travail des enfants.

Les initiateurs du projet ont été confrontés à un déficit de ressources financières qui ne leur a pas permis d'assurer de manière efficace la promotion télé et radio du single et les autres actions de communication de masse liées au projet notamment l'organisation de caravanes de sensibilisation dans les zones à risques.

Les hommes de culture ont été réceptifs au projet grâce aux programmes de formation de sensibilisation dont ils ont bénéficié. En effet, de l'avis des initiateurs du projet, certains artistes considéraient le travail des enfants comme un fait banal de société. Une célèbre actrice qui a été domestique à l'âge de 11 ans a marqué sa surprise en découvrant les conséquences du travail des enfants.

Avec la signature de la charte, les artistes prennent conscience de leur rôle et de la confiance qui leur est faite par les initiateurs du projet et les bailleurs de fonds en l'occurrence le BIT. Ils se sentent ainsi valorisés et responsabilisés.

[3] Le texte de la chanson est signé par Serge Bilé, journaliste franco-ivoirien et auteur du best-seller ''Noir dans les camps Nazis'', quand la musique du texte porte la griffe de David Tayorault, compositeur.

4.1.2.5. Suggestions pour la reconduite

- Implication inclusive des organismes impliqués dans la lutte contre le travail des enfants pour une pérennisation des actions. Le budget d'un tel projet étant élevé, une seule structure ne peut supporter les coûts.
- Les artistes et acteurs doivent être associés à toutes les actions de sensibilisation ou autres évènements majeurs exemple journée de l'enfant africain ou journée mondiale contre le travail des enfants.

4.1.3. La cohésion sociale comme facteur d'éradication du travail des enfants

4.1.3.1. Description de la pratique

Depuis les années 2009, le bâtiment A de trois classes de l'EPP V5 a été dévasté par une tornade. Cette situation a contraint les enseignants à dispenser les cours aux élèves de tous les niveaux au sein du seul bâtiment B de trois classes restant. Pour se faire, la double vacation a été réinstaurée, et les capacités d'accueil étant devenues insuffisantes, les élèves étaient parfois assis à cinq voir six sur certains tables bancs. Mais, avant la fin de l'année scolaire 2012-2013, la toiture du dernier bâtiment a été aussi empotée à la suite d'une très forte pluie. Les cours ont dû se terminer sous des abris de fortunes qui ont été construites par les communautés. Mais plutôt que de planifier la réhabilitation des bâtiments, les populations ont opté pour le renforcement des baraques existantes, pour accueillir les élèves au titre de l'année scolaire 2013-2014.

Les nombreuses démarches entreprises auprès des autorités éducatives, préfectorales en vue de la réhabilitation de ce bâtiment sont restées vaines. Par ailleurs, au niveau communautaire, toutes les tentatives de mobilisation de ressources endogènes n'ont pas connu les résultats escomptés car les populations de cette localité font face depuis la crise postélectorale, à un conflit larvé de succession à la tête de la chefferie du village. Cette situation constituait un frein au développement de toutes les initiatives communautaires.

Le projet a décidé d'accompagner la communauté afin de garantir le droit à l'éducation des enfants du village. Cette pratique a pour objectif le renforcement de la cohésion sociale pour garantir l'implication de toutes les couches sociales du village de V5 dans la question de l'éducation des enfants.

4.1.3.2. Comment la pratique a été exécutée

Pour la mise en œuvre de cette pratique, les différents acteurs ont suivi les étapes suivantes.

Une évaluation des rapports intercommunautaires

Cette activité a permis de mieux apprécier l'ampleur de la déflagration du tissu social.

La tenue de réunions avec chaque groupe ethnique du village

A l'analyse du constat fait, une série de rencontres a été initiée à l'effet d'identifier les facteurs du blocage à l'engagement communautaire. Il s'agissait également d'apprécier le poids de la contribution que chacune de ces communautés voudraient faire pour contribuer au développement de la localité.

Plusieurs missions ont été effectuées sur le terrain auprès des communautés les plus significatives et ont permis de recueillir les informations nécessaires pouvant favoriser la tenue d'une réunion plénière constructive pour renforcer la confiance entre les communautés.

Concertation lors de la réunion plénière de cohésion sociale entre les sages du village de V5, en vue de la réhabilitation des bâtiments de l'école

Consensus retrouvé entre les membres des groupements féminins de V5 pour accompagner le processus de réhabilitation de l'école du village, aux côtés de leurs époux, à l'issue de plusieurs réunions internes

Les groupements de femmes très influents ont été impliqués fortement à cette rencontre. Elles en ont profité pour interpeller les hommes sur leur responsabilité concernant l'éducation des enfants du village.

Cette interpellation a incité le chef de terre a publiquement prendre l'engagement d'attribuer des parcelles de bas-fonds aux groupements de femmes pour y réaliser leurs activités agricoles, ce qui n'a jamais été possible dans le village aux dires des femmes.

Les leaders de la communauté étrangère ont joué un rôle important dans notre stratégie. A l'issue de cette rencontre les questions clé de développement de cette localité devraient être posées assorties d'engagements précis, pour booster les démarches relatives à la réhabilitation de l'école qui était dans un état de dégradation très avancé.

Plaidoyer auprès des autorités préfectorales

Parallèlement aux rencontres organisées dans le village de V5, un plaidoyer a été initié auprès des autorités préfectorales de Buyo aux fins de leur implication dans la résolution de la question liée à la succession à la tête de la chefferie qui divisait le village. S'appuyant sur cette action, le sous-préfet a eu une séance de travail avec les différentes parties impliquées pour s'accorder.

Sensibilisation des autorités éducatives et préfectorales

Afin de s'assurer de leur soutien, des rencontres se sont tenues aussi bien avec la DRENET à Soubré qu'avec l'Inspection de l'Enseignent Primaire de Buyo. Ce cadre d'échange a eu pour effet, l'implication des enseignants à travers les réunions du Comité de gestion pour encourager les parents d'élèves à s'engager à prendre le lead de la question de la réhabilitation de l'école.

Les difficultés rencontrées sont entre autres:

- La méfiance intercommunautaire due aux clivages politiques.
- Le refus de certains villageois de participer aux levées de fonds instaurées.

4.1.3.3. Résultats

- Une solution intermédiaire a été trouvée à la question de la succession à la tête de la chefferie.
- Les membres de la communauté ont donné leur contribution pour la réhabilitation du bâtiment A.
- Les membres de la communauté ont réussi à lever des fonds supplémentaires pour la réhabilitation du second bâtiment.
- Le groupement de femmes dispose désormais de bas-fonds pour ses activités champêtres.

4.1.3.4. Leçons apprises et enseignements tirés

- La cohésion sociale favorise l'implication de toutes les communautés dans la lutte contre le travail des enfants.
- L'implication des chefs de villages et des leaders communautaires favorise la mobilisation communautaire et facilite la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenu par l'octroi de parcelles cultivables.
- L'action concertée des communautés impliquées dans les actions de lutte contre le travail des enfants contribue à réduire l'ampleur du phénomène.

4.2. Dialogue social

4.2.1. Le dialogue social entre employeurs et syndicats de métayers comme facteur pour l'abolition du travail des enfants

4.2.1.1. Description de la pratique

L'objectif de l'OIT, est de permettre à chacun, homme ou femme, d'exercer un travail décent dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité. Il ne peut être atteint que si la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective qui sont des droits fondamentaux de l'homme sont respectés dans les pays.

Le Bureau international du travail, à travers du projet de l'IPEC, pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et le renforcement de la coopération sous régionale au sein de la CEDEAO encourage la création de plateforme d'expression des travailleurs dans divers domaines (Agriculture, Education, Santé…) dans le cadre d'un dialogue social, en vue de l'élimination des pires formes du travail des enfants

Ainsi, avec le concours de l'Union Générale des Producteurs de Café et de Cacao de Côte d'Ivoire, le projet a suscité la création d'un syndicat de Métayers dans la filière café et cacao en côte d'ivoire dans les villes de Divo et d'Abengourou. Le programme a eu lieu en janvier et février 2014.

Les raisons sont diverses:

- La Côte d'Ivoire est le 1er pays producteur mondial de cacao avec une production de 1,4 millions de tonne par an. De fait, elle attire la main d'œuvre venant de la sous-région.
- Les métayers sont des employés des producteurs de café et de Cacao. Ils sont en majorité originaires de la sous-région. Ils sont pourvoyeurs de main d'œuvre et sont susceptibles ou suspectés d'encourager la traite des enfants en Côte d'Ivoire.

Les Objectifs poursuivis par cette pratique sont:

- Organiser les Métayers en vue de leur permettre de défendre leurs droits.
- Inciter les Métayers et les Producteurs à s'impliquer dans la lutte contre le travail des enfants.

4.2.1.2. *Comment la pratique a été exécutée*

- Sensibilisation des autorités locales (autorités préfectorales, leaders des communautés, producteurs…).
- Atelier de formation des producteurs et métayers dans les villes de Divo et d'Abengourou.

Photo de famille des producteurs et métayers après la signature de la charte de bonne conduite

4.2.1.3. *Résultats*

La signature de la charte de bonne conduite

Les syndicats ont matérialisé leur engagement par la signature d'une Charte de bonne conduite en matière de lutte contre les pires formes du travail des enfants. Elle se décline en 4 points:

- La sensibilisation de leurs pairs et des leaders communautaires sur la problématique du travail des enfants afin que ces derniers veillent scrupuleusement à la non utilisation des enfants à des pires formes de travail des enfants dans l'agriculture d'une manière générale et dans le domaine du café et du cacao, en particulier. Ils ont également pris l'engagement de constituer des comités de producteurs et Métayers dans leurs zones respectives en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants et la surveillance des activités réalisées par les enfants dans l'agriculture[4].
- La scolarisation et la formation professionnelle des enfants des producteurs.
- La collaboration entre syndicats notamment à travers l'échange d'expérience entre les acteurs.
- La création d'une brigade de contrôle et de sensibilisation dans chaque localité qui veille à l'application de la charte de bonne conduite. Le signalement aux forces de

[4] Articles 1 & 2 de la Charte de bonne conduite des syndicats de producteurs de café et de cacao et de métayers en matière de lutte contre la traite et les pires formes du travail des enfants.

sécurité de toutes les activités de réseaux de traite des enfants. La traduction des récidivistes devant les autorités coutumières et judiciaires.

L'engagement des autorités locales et des producteurs

- Les syndicats bénéficient du soutien des autorités administratives et des leaders communautaires. A Abengourou par exemple, la reine mère s'implique personnellement dans les activités du syndicat.
- Les syndicats ont pris la résolution de créer des représentations dans d'autres localités.
- Les syndicats veulent adhérer aux centrales syndicales existantes.
- Les syndicats entreprennent des actions de plaidoyer à l'endroit des autorités administratives et coutumières de leurs localités.

4.2.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés

- Les syndicats des métayers et producteurs dans la filière café cacao sont une plateforme efficace de défense des droits des enfants notamment en matière de lutte contre la traite. En effet le syndicat des métayers est composé en grande partie d'ouvriers de la sous-région. Le Secrétaire Général du syndicat des métayers d'origine étrangère. Il est la porte d'entrée de tous les métayers désirant travailler dans les plantations de café et cacao en côte d'ivoire. Il est par ailleurs partie prenante dans la sensibilisation de ses pairs tant en côte d'ivoire qu'au Burkina Faso.
- La réticence de certaines autorités administratives locales à l'évocation du terme «syndicat» considéré comme porteur de germe de division et de trouble. Il a été nécessaire d'entreprendre des actions de plaidoyer à leur endroit.
- L'absence de financement et d'assistance sollicitée par les acteurs peut être un frein à la durabilité du projet.
- La responsabilisation des producteurs est un facteur déterminant pour leur implication dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- La rédaction d'une charte de bonne conduite contribue à cette responsabilisation.

4.3. Appui aux enfants

4.3.1. Alphabétisation et apprentissage de métiers en alternance

4.3.1.1. Description de la pratique

La mise en œuvre de programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métiers à l'endroit des enfants victimes des pires formes de travail des enfants ou à risque se présente comme une alternative viable dans la lutte contre l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Dans la région du Boukani (Nord-Est) de la Côte d'Ivoire, le programme de retrait et de réinsertion d'enfants victimes ou à haut risques des Pires Formes de travail dans le secteur domestique offrent diverses options aux enfants âgés de 13-17 ans. Les enfants soutenus dans le cadre de ce programme sont ceux qui ont été retirés du travail domestique des enfants et qui aimeraient aller à l'école et/ou apprendre un métier.

L'alphabétisation fonctionnelle est dispensée aux enfants retirés pour une remise à niveau, car beaucoup d'entre eux n'ont jamais été à l'école ou l'ont abandonnée très tôt. Quant à l'apprentissage de métier, il aboutit à une insertion professionnelle des enfants bénéficiaires.

Il est ressorti des entretiens avec plusieurs enfants bénéficiaires, leur inaptitude à lire et à écrire. Pour résoudre cette difficulté, les acteurs du programme ont mis en place l'alphabétisation en alternance avec la formation professionnelle.

Cette expérience consiste à renforcer le niveau d'instruction des enfants par des cours d'alphabétisation l'après-midi précédée de la formation professionnelle le matin.

4.3.1.2. Comment la pratique a été exécutée

L'exécution de cette pratique a nécessité en premier lieu l'identification et l'évaluation du niveau d'instruction des enfants concernés. Cette étape a été réalisée avec l'appui des agents de l'agence d'exécution et des agents alphabétiseurs ainsi que des artisans formateurs.

Ensuite, une sensibilisation des artisans formateurs suivie de la signature d'un protocole d'accord avec la chambre des métiers. Cette étape a permis d'avoir l'adhésion des formateurs pour une prolongation de la période d'apprentissage des enfants.

Enfin, la mise en place d'un programme d'alphabétisation des enfants alternée à l'apprentissage de métier.

Les difficultés qui ont entravé la pratique sont:

- Les absences de certains enfants à la formation au métier et à l'alphabétisation.
- La démission de certains parents.
- L'insuffisance du temps d'apprentissage.
- Les frais de formation des enfants jugés insuffisant par les artisans formateurs.

Grâce au plaidoyer fait auprès des artisans formateurs et avec l'appui de la chambre des métiers, ces derniers ont consenti de continuer la formation des enfants sans contrepartie financière.

4.3.1.3. Résultats

Cette pratique a permis d'améliorer le niveau d'instruction des enfants en apprentissage. Les bénéficiaires sont capables de s'exprimer ou de s'exercer à la lecture, à l'écriture et au calcul. Cette acquisition de compétence leur permet de mieux suivre et comprendre la formation administrée par les artisans formateurs.

4.3.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés

- L'implication des animateurs des cours d'alphabétisation et des artisans formateurs favorise la synergie d'action et l'efficacité des initiatives.
- L'appui apporté aux enfants pour qu'ils puissent suivre les cours d'alphabétisation et par la même occasion apprendre un métier est une bonne chose.
- Instauration d'un cadre permanent de concertation et de collaboration entre les différents acteurs est un gage de succès pour les synergies d'action dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- La signature d'un accord de collaboration avec la chambre des métiers, dans le cadre de l'apprentissage a permis aux enfants de suivre une formation sur un plus long terme malgré la fin du projet.
- Trouver un moyen d'adhésion des parents des enfants afin de garantir la prise en charge de certains frais de leurs enfants. Ce qui permettrait un meilleur accompagnement des enfants dans leur processus d'apprentissage.
- Le court cycle de financement a été un défi majeur pour la plupart des programmes d'action. Le financement n'est disponible que dans les courts cycles de programme, ce qui rend difficile tout travail à long terme avec les enfants.

Séance d'alphabétisation (Bondoukou)

Enfant retiré en apprentissage (Bondoukou)

- L'appui à l'éducation et à la formation est un moyen de lutter contre la pauvreté. Après la formation, les enfants peuvent avoir un métier et espérer avoir un emploi à même de leur procurer des revenus substantiels afin de subvenir à leurs besoins.

- L'assistance apportée aux enfants est axée dans le même temps sur leur éducation et sur leurs capacités à apprendre un métier.
- Il a été donné la possibilité aux enfants de choisir la formation qu'ils souhaiteraient suivre.
- La formation professionnelle dispensée par les artisans locaux est une bonne pratique parce que cela permet aux enfants d'aller à l'école et suivre la formation à des horaires flexibles.
- Le coût forfaitaire de la formation accepté par les artisans formateurs est un gage de formation complète.

4.3.1.5. Suggestions pour la reconduite de la pratique

- Evaluer le niveau des enfants qui doivent être mis en apprentissage d'un métier.
- S'assurer que les artisans formateurs aient de bonnes aptitudes en relations humaines et de bons rapports avec les enfants. Il est important que les enfants soient formés dans un environnement favorable afin de maintenir leur motivation à apprendre à lire et à écrire mais aussi se former.
- Evaluer le coût de la formation pour qu'il soit dans la limite de ce que le programme peut payer.
- Apporter un appui en outils et fonds pour la réinsertion et l'installation des enfants formés.
- Sensibiliser les parents des enfants pour une meilleure compréhension et un engagement effectif à accompagner leurs enfants dans le processus de formation et d'insertion.

4.4. Appui aux familles

4.4.1. La mise en place de groupements de femmes pour le développement communautaire en vue de l'abolition du travail des enfants

4.4.1.1. Description de la pratique

La pauvreté constitue un des facteurs clés de l'utilisation de la main d'œuvre infantile comme alternative de survie, ce qui compromet la scolarisation des enfants. Permettre aux familles d'avoir des ressources financières par la réalisation d'activités génératrices de revenus est une solution de sortie de la pauvreté afin de prendre en charge les besoins essentiels des enfants pour leur scolarisation.

Les familles soutenues dans le cadre de l'intervention du programme a concerné les femmes. Ces actions ont permis de mettre en place des groupements des femmes

bénéficiaires d'AGR. Ces groupements ont été transformés par la suite en coopératives. Le but visé par la mise en place de coopératives est de constituer des groupes socialement et économiquement viables pour réduire la vulnérabilité des familles par la réalisation d'activés économiques.

Les objectifs poursuivis par cette pratique:

- Lutter contre la pauvreté à travers les recettes générées par les AGR.
- Constituer des groupes relais de sensibilisation dans les communautés cibles.
- Renforcer l'appropriation des messages de sensibilisation pour un changement de comportement réel afin d'éradiquer les pires formes de travail des enfants.

4.4.1.2. Comment la pratique a été exécutée

La mise en œuvre de cette pratique a exigé des rencontres de sensibilisation pour encourager les femmes bénéficiaires à s'engager dans la constitution de coopérative. Suite à ces rencontres, les bénéficiaires ont marqué leur adhésion de se mettre ensemble et de faire partie d'une coopérative dans chaque village site du programme.

La suite du processus de mise en œuvre de cette expérience de coopérative a suivi la procédure suivante:

- Encadrement des femmes bénéficiaires pour la rédaction des textes fondamentaux (Statut et règlements intérieur) de la coopérative.
- Formation des membres des coopératives en comptabilité simplifiée et en gestion coopérative.
- Appui en équipement et en intrants pour la mise en œuvre des AGR.
- La mise en œuvre des AGR.
- Le suivi régulier des AGR de chaque coopérative.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution de la pratique sont:

- La réticence de certaines bénéficiaires à être membres de la coopérative.
- Le manque de formation des femmes bénéficiaires en gestion d'activités.

Pour surmonter ces difficultés, les rencontres de sensibilisation ont été initiées à l'endroit des bénéficiaires. Les différentes formations dispensées et l'encadrement dont elles ont bénéficié a permis de renforcer leurs compétences en gestion.

Rencontre avec groupement de femmes bénéficiaires

Visite dans un champ de riz de groupements de femmes

4.4.1.3. Résultats

Grâce à la constitution de ces coopératives de femmes:

- chaque coopérative a ouvert un compte dans une institution financière;
- les bénéficies des premières activités ont permis de financés les autres activités sans qu'elles n'aient besoin de contracter des prêts;
- les revenus des activités ont permis aux femmes bénéficiaires d'accroître leurs revenus et de faire face aux besoins de leurs familles et/ou de leurs communautés;
- les femmes bénéficiaires sont mieux écoutées dans leurs communautés et constituent des relais pour la sensibilisation sur les pires formes de travail des enfants.

4.4.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés

- L'aide apportée aux femmes donne plus de crédit à l'agence d'exécution en termes de mobilisation et de disposition d'écoute des messages de sensibilisation.
- Les AGR constituent une alternative efficace à la lutte contre le travail des enfants.
- La formalisation (statuts et règlements intérieurs, agrément, ouverture de compte bancaire…) favorise l'implication de façon plus sérieuse des femmes.
- La pérennisation des AGR en tant que moyen de lutte contre les pires formes de travail des enfants passe nécessairement par l'appropriation de l'activité par les bénéficiaires.

4.4.1.5. Suggestions pour la reconduite

- Favoriser l'engagement des bénéficiaires à se constituer en groupement ou coopérative.
- Assurer la formation des membres des groupements bénéficiaires des AGR (formation en gestion, recyclage, appui conseil).

- Favoriser le partenariat avec les institutions financières de micro crédit afin d'apporter un appui-conseil aux groupements constitués.

4.5. Renforcement des capacités

4.5.1. Intégration de la thématique de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le module éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté (EDHC)

4.5.1.1. Description de la pratique

Le Département de Soubré est situé dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, dans l'ex région administrative du Bas-Sassandra devenue district de San-Pedro. Avec une population estimée à 1 500 000 habitants, Soubré est la 1ère zone de production de cacao de la Côte d'Ivoire (202.000 tonnes).

Zone dont la pluviométrie (abondante), le climat et le sol sont favorables aux cultures du café-cacao, l'hévéa, le palmier à huile et du vivriers, constitue une zone propice de transit et de mise au travail des enfants en provenance des pays de la sous-région tels que le Burkina Faso, le Mali, le Togo.

Selon les résultats de l'atelier régional de planification du projet CEDEAO dans le département de Soubré (Août 2010), près de 7000 enfants dans les 7 sous-préfectures de Soubré, (Okrouyo, Méagui, Liliyo, Buyo, Grand Zattry et Oupoyo) sont astreints au travail dans les plantations.

Un nombre important de ces enfants est impliqué dans les travaux d'abattage d'arbres, brulage, port de charges lourdes et surtout traitement des plantations avec des produits phytosanitaires, définis comme travaux dangereux par l'arrêté du Ministère du Travail déterminant la liste des travaux dangereux interdits au moins de dix-huit ans. . Ces conditions de travail compromettent leur santé et leur épanouissement social, et cela, en violation de la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants.

Face à cette situation, le BIT dans le cadre du projet CEDEAO a soutenu la mise en œuvre d'activités de prévention, retrait, réinsertion d'enfants victimes ou à risque de pires formes de travail des enfants dans la cacao culture d'une part, et d'appui aux familles vulnérables et de renforcement des capacités des acteurs de lutte contre le travail des enfants d'autre part dans le département de Soubré. La mise en œuvre des activités de ce programme s'est faite par l'entremise d'une agence d'exécution. Afin de mieux porter la sensibilisation à l'endroit des enfants et des acteurs du système éducatif, des thématiques liées à la problématique

des pires formes de travail des enfants ont été intégrées dans le curricula en particulier dans le module Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC).

Cette pratique a pour objectif d'améliorer les connaissances des élèves et des enseignants sur la problématique du travail des enfants et de favoriser l'appropriation de la question des pires formes de travail des enfants par les acteurs du système l'éducatif.

4.5.1.2. Comment la pratique a été exécutée

La mise en œuvre de cette pratique a été possible grâce à l'engagement de l'agence d'exécution le Directeur Régional du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) du Département de Soubré et du Préfet de ladite localité. L'agence d'exécution a privilégié la méthode participative par l'implication de tous les acteurs à toutes les étapes du processus.

L'intégration des thématiques dans le curricula du cycle primaire s'est faite en plusieurs étapes:

- ***Sensibilisation sur le programme d'action:*** Des rencontres ont été organisées entre l'agence d'exécution et les autorités préfectorales d'une part et les responsables du système éducatif du département de Soubré d'autre part. Ces rencontres ont permis à l'agence d'exécution d'exposer les grands axes du programme d'action.
- ***Harmonisation des clauses du protocole et sa signature:*** Une série d'échanges ont par la suite eu lieu entre l'agence d'exécution et les responsables de la direction régionale de l'éducation nationale et de l'enseignement technique en vue d'harmoniser les points de vue sur les clauses du protocole d'accord. Après l'harmonisation des clauses et la rédaction du protocole d'accord, les responsables de la DRENET et de l'agence d'exécution ont procédé à la signature du protocole.
- ***Insertion des thématiques dans le module EDHC:*** cette étape a débuté par une formation des enseignants des écoles sur les pires formes de travail des enfants. Cette formation a permis d'identifier les contenus des thématiques à insérer.
- ***Suivi et évaluation:*** les foras ont été institués pour faire le suivi et l'évaluation afin de s'assurer des acquis dans le changement de comportements des enseignants et des enfants dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Cependant des difficultés ont été rencontrées pendant la mise en œuvre de cette pratique. Il s'agit de:

- La réticence des responsables de l'enseignement primaire.
- Les procédures administratives.

Certains facteurs ont facilité la mise en œuvre de cette pratique. Il s'agit:

- Initiation d'un cadre permanent d'échanges entre les différentes parties avec l'appui des autorités préfectorales, ce qui a permis de lever les points de blocages et de trouver des solutions aux difficultés.
- Le respect des engagements pris aussi bien par la DRENET que par l'agence d'exécution.

4.5.1.3. Résultats

- Enseignement dans toutes les écoles (20) de thématiques en lien avec la protection de l'enfance dans le module l'EDHC (Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté).
- Amélioration du niveau de connaissance des enfants du cycle primaire du département de Soubré sur la protection de l'enfance en général et des pires formes de travail des enfants en particulier.
- Les agents de la DRENET ont vu leurs capacités renforcées sur la problématique du travail des enfants. Cette formation leur a permis de mieux comprendre les questions liées au travail des enfants et à la protection de l'enfance afin de mieux les enseigner au travers du module EDHC.
- Organisation de deux (2) concours de la meilleure école de protection des enfants en collaboration avec les Comités de gestion et le corps enseignant. Les lauréats ont été récompensés au cours d'une cérémonie en présence des autorités préfectorales et éducatives de la région.

Atelier de formation du personnel enseignant sur les pires formes de travail des enfants

Forum des enfants à Noukpoudou

4.5.1.4. Leçons apprises et enseignements tirés

- L'implication des acteurs de l'éducation dans les activités est un gage de succès.
- La pleine implication des autorités locales contribue fortement à la lutte contre le travail des enfants.
- La formation et la mobilisation des enseignants et des enfants constituent un puissant facteur de réussite dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- L'intégration des thématiques sur la protection de l'enfance dans les cours d'EDHC renforce les connaissances des enfants et les compétences des enseignants sur la problématique des pires formes de travail des enfants et fait d'eux des relais dans leur communauté.
- Le renforcement des capacités des enseignants sur les thèmes de protection de l'enfance est un facteur de pérennisation des actions de prévention des pires formes de travail des enfants.
- Le partenariat établi entre les structures du système éducatif et l'agence d'exécution assure le suivi et le changement de comportements des enseignants ainsi que des enfants sur les questions relatives aux pires formes de travail des enfants.

4.5.1.5. Suggestions pour la reconduite de la pratique

La reconduite de la pratique nécessite l'intégration des activités de formation et de mobilisation des enseignants mais aussi des autres acteurs du système éducatif comme les Associations des Parents d'Elèves, les Comités de gestion dans toutes les actions visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants de sorte à accroître la synergie d'action

Il faut également privilégier la production et la diffusion des supports didactiques sur les pires formes de travail des enfants et introduire des modules de formation sur les pires formes de travail des enfants dans les curricula de formation initiale et continue des enseignants.

4.6. Les pairs formateurs, un vivier pour le renforcement des capacités

4.6.1. Description de la pratique

Le Programme de renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire a été réalisé par le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) avec le soutien financier du BIT de janvier 2013 à janvier 2014. Ce sont au total 380 personnes qui ont été formées dans le cadre de ce projet. Ces personnes sont issues de différentes catégories professionnelles (magistrat, fonctionnaire de

police, et proviennent de diverses localités (Abidjan, Aboisso, Abengourou, Bouaké, Bondoukou, Divo, San-Pedro, Soubré et Yamoussoukro).

4.6.2. Comment la pratique a été exécutée

Former des acteurs pour qu'ils soient à leur tour formateur ou point focal dans leurs structures respectives.

Processus de mise en œuvre:

- Organisation d'un séminaire de formation à Abidjan à l'intention de 380 personnes.
- 60 personnes ayant obtenu les meilleures notes ont été sélectionnées pour une formation continue.

4.6.3. Résultats

- Création d'une association de pairs formateurs. La soixantaine d'acteurs sélectionnés ont décidé de s'organiser en association. Leur objectif étant d'apporter leur expertise aux organisations internationales et agences d'exécution dans le cadre du renforcement des capacités en matière de lutte contre le travail des enfants.
- Conception d'un guide de formation sur la lutte contre le travail des enfants. Ce support intitulé «Guide de formation en matière de lutte contre le travail des enfants» est l'aboutissement du projet portant renforcement des capacités des acteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants.

Ce guide sert de support de formation dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants notamment dans le secteur domestique, la cacao culture et aussi pour les autres secteurs d'activité où des enfants sont sollicités de manière illégale.

Il se présente en deux parties: l'analyse du cadre légal encourageant les actions de lutte contre le travail des enfants et la présentation de la pédagogie utilisée et conseillée à l'animateur dans le cadre de la mise en œuvre de la formation en matière de lutte contre le travail des enfants.

Ce guide a été validé dans le cadre d'un atelier sous régional de partages de bonnes pratiques organisé les 30 et 31 janvier au CERAP à Abidjan. Le présent guide a été élaboré pour appuyer la formation tant à l'échelle nationale et qu'internationale.

4.6.4. Leçons apprises et enseignements tirés

- Les pairs formateurs sont un vivier de compétences en matière de renforcement de capacité dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

- Le guide est un outil de formation qui peut être utilisé par tout acteur ou agences d'exécution désireuses de former ses membres.
- Les pairs formateurs n'ont pu poursuivre leurs activités par manque de suivi et de ressources financières.

5. Leçons apprises

La mise en œuvre du projet CEDEAO en Côte d'Ivoire, à travers les actions de dialogue social, mobilisation sociale, d'appui aux enfants et des familles et de renforcement de capacités, a enregistré des résultats notables. Ces acquis ont contribués à une meilleure prise de conscience du phénomène des Pires Formes du Travail des Enfants tant au niveau national que local. Ces résultats ont aussi permis la mise en œuvre de pratiques efficaces de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

La mise en œuvre de ces projets en Côte d'Ivoire a permis d'obtenir quelques résultats clés:

1. En matière de renforcement du cadre juridique et politique

- Adoption par le parlement de la loi portant interdiction de la traite et des pires formes du travail des enfants en Septembre 2010; Révision par la Direction de la Lutte Contre le Travail des Enfants (DLTE), ancien SALTE (bureau du gouvernement en charge de l'élimination du travail des enfants) de la liste des travaux dangereux.
- Evaluation et lancement officiel d'un deuxième plan d'action national sur le travail des enfants.
- Harmonisation, validation, lancement officiel et mise en œuvre du SOSTECI.

2. En matière de sensibilisation et de mobilisation sociale

- Création de plus de 170 comités locaux de protection de l'enfance.
- Création de plusieurs émissions sur le travail des enfants dans les radios de proximité.
- Organisation de deux débats sur la chaine nationale de radio et de télévision sur le travail des enfants.
- Organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation au niveau local et national sur le travail des enfants.
- Elaboration de principaux matériaux et supports de communication sur le travail des enfants.
- Organisation de trois campagnes de sensibilisation avec les artistes membres du programme «un chœur pour l'abolition du travail des enfants».
- Création du prix du meilleur journaliste sur le travail des enfants.

3. *En matière de dialogue social*

- Signature d'une déclaration conjointe des partenaires sociaux sur l'abolition du travail des enfants.
- Signature de plusieurs codes de conduite entre les employeurs et les syndicats de métayers du cacao.

4. *En matière de renforcement des capacités*

Plusieurs acteurs clés ont été formés sur les pires formes de travail des enfants. On peut citer notamment les Maires et les Conseils Régionaux, les Magistrats, les Journalistes, les Producteurs de café cacao, les forces de sécurité, les Inspecteurs du travail, les agents d'extension agricoles, les décideurs de l'Economie et des Finances.

5. *En matière d'appui direct*

S'agissant des appuis directs près de 6600 enfants ont bénéficiés d'opportunités de scolarisation ou d'apprentissage. 936 familles ont été renforcées économiquement.

Les leçons apprises et les enseignements tirés sont entre autres:

- La valorisation et la reconnaissance des différents acteurs locaux suscitent l'engouement pour les questions liées au travail des enfants.
- Les médias constituent un outil amplement puissant pour communiquer et attirer l'attention des décideurs, de la société civile, des organisations et des communautés qui sont concernés par le problème des pires formes de travail des enfants. Les innovations dans l'utilisation des médias sont par conséquent déterminantes pour atteindre les populations cibles.
- Utilisation de nombreuses chaînes radio pour faire passer l'information constitue une stratégie d'information efficace. L'audience étant déjà disponible, les radios sont efficaces pour la diffusion des informations sur les pires formes de travail des enfants dans les communautés concernées ou non par le phénomène.
- L'appui apporté aux enfants pour qu'ils aillent à l'école ou apprennent un métier est une bonne chose, mais les parents doivent s'engagés à satisfaire aux besoins fondamentaux des enfants. Ce qui permettrait un meilleur accompagnement des enfants dans leur processus.
- Encourager les partenaires sociaux, les collectivités décentralisées, les agences d'exécution et la société civile a plus de plaidoyer sur l'utilisation du code de conduite aux niveaux local et national, afin de le faire accepter comme une forme de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

- Il est difficile d'intégrer des enfants dans l'éducation formelle ou dans une formation professionnelle lorsqu'ils ont un faible niveau scolaire. L'on doit réfléchir sur les programmes susceptibles de convenir à ces enfants afin de leur permettre de mieux s'intégrées et mieux apprendre.
- Le phénomène des pires formes de travail des enfants a plusieurs dimensions à cet titre les interventions doivent également être polyvalentes. L'implication du gouvernement, des syndicats, de l'OIT-IPEC, des programmes d'action et des autres organisations garantira que les différents acteurs réunissent diverses forces et ressources en vue d'une meilleure synergie d'actions pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.
- Le court cycle de financement a été un défi majeur pour la plupart des programmes d'action. Le financement n'est disponible que dans les courts cycles de programme, ce qui rend difficile tout travail à long terme avec les enfants.
- Le renforcement des capacités des différents acteurs sur le phénomène du travail des enfants est un facteur de pérennisation des actions de prévention des pires formes de travail des enfants.
- L'établissement de partenariat entre les partenaires sociaux, les collectivités décentralisées, les agences d'exécution, la société civile et l'OIT-IPEC assure le suivi des actions en termes de changements de comportements des communautés et des enfants sur les questions relatives aux pires formes de travail des enfants.

Recommandations

- La durabilité financière du programme demeure un problème. Plusieurs interventions impliquent le retrait des enfants et le placement dans les écoles et l'acquittement de leurs frais de scolarité. Une stratégie doit être formulée pour répondre aux besoins d'éducation à long terme des enfants. La mise en place d'un fonds d'octroi de bourse avec l'appui des collectivités locales serait une initiative susceptible de garantir qu'aucun enfant n'abandonnera l'école par manque de fourniture scolaire.
- L'utilisation des médias (artistes, musiciens et journaliste) a été initiative louable pour la sensibilisation sur les pires formes de travail des enfants. Une intervention médiatique dans tout programme futur sera très utile au programme de sensibilisation
- Le code de conduite pourrait être renforcé, dans la mesure où il peut garantir l'implication formelle des acteurs concernés par le phénomène dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- Soutenir le renforcement des capacités de toutes les organisations dans le cadre du programme sur l'élimination des pires formes de travail des enfants afin de leur permettre de disposer de compétences organisationnelles de mise en œuvre effective des programmes.
- Le projet CEDEAO pourrait envisager des possibilités de disposer de cycles de financement plus longs des programmes d'actions, étant donné que les cycles actuels sont courts et que les partenaires ne sont pas en mesure de planifier sur un plus long terme.

Programme international pour
l'abolition du travail des enfants (IPEC)

BIT
4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22 – Suisse
Tel: +41 (0) 22 799 81 81
Fax: +41 (0) 22 799 87 71
ipec@ilo.org - www.ilo.org/ipec

ISBN 978-92-2-229275-2